



Action Sociale

Depuis 50 ans,
la CNM accompagne
ses adhérents
les plus fragiles



**ACTION SOCIALE
ET PRÉVENTION**



Au plus près de nos adhérents santé

► L'ACTION SOCIALE : SOUTENIR NOS ADHÉRENTS LES PLUS FRAGILES !

L'action sociale prolonge et complète les prestations que vous apporte la CNM en matière de complémentaire ou surcomplémentaire santé.

Au travers d'aides financières exceptionnelles, elle permet à nos adhérents santé disposant de ressources limitées de se bien soigner et se mieux porter.



LE CHAMP D'INTERVENTION DE L'ACTION SOCIALE

Beaucoup pensent que l'action sociale n'intervient qu'en cas de coup dur ou est réservé à des personnes non imposables. Ce n'est pas le cas ! L'action sociale de la CNM se déploie sur 6 axes d'intervention et de nombreux adhérents peuvent en bénéficier.

→ BON À SAVOIR :

Le montant de l'aide dépend de vos revenus et du nombre de personnes assurées à la CNM. N'hésitez pas à faire une demande !



Aides au paiement de restes à charge sur dépenses de santé



- Dépassements d'honoraires en milieu hospitalier
- Dépenses d'implantologie, parodontologie, greffes osseuses.
- Orthodontie adulte ou enfant.
- Grands appareillages
- Traitement DMLA...

Aides à la pratique du sport



- Dépenses de médecine du sport
- Aide au paiement de cotisation sportive ou licence
- Aide à l'achat d'équipement sportif

Aides aux familles monoparentales



- Frais d'accompagnement enfant hospitalisé ou en cure thermale
- Intervention psychologue, psychomotricien
- Aide au soutien scolaire et aux études secondaires
- Aide aux vacances ou activités périscolaires

Aides au maintien à domicile de personne en perte d'autonomie



- Adaptation de l'habitat
- Location de matériel médical
- Téléassistance
- Aide à tierce personne ou aide à domicile

Aides aux orphelins



- Aide au soutien scolaire
- Aide aux études secondaires et supérieures
- Participation au financement complémentaire santé

Décès d'un adhérent



- Participation aux frais d'obsèques

→ BON À SAVOIR :

Vous pouvez effectuer votre demande avant d'engager les dépenses en envoyant les devis correspondants.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR SOLLICITER UNE AIDE DE L'ACTION SOCIALE ?

- Être adhérent Santé depuis plus de 12 mois
- Répondre aux conditions de ressources
- Être à jour de ses cotisations
- Ne pas avoir bénéficié d'une aide au cours des 12 derniers mois

→ BON À SAVOIR :

Les demandes sont étudiées une fois par mois !

COMMENT SOLLICITER UNE AIDE ?

- Remplir le formulaire de demande d'aide (téléchargeable sur internet ou adressé sur demande par courrier)
- Joindre votre dernier avis d'imposition ou de non imposition ainsi que les justificatifs demandés

Nous transmettre ces documents :

- via la messagerie de votre espace personnel
- par mail au format PDF à actionsociale@cnmsante.fr
- par courrier : CNM Prévoyance Santé
Commission Action Sociale et Prévention
93A, rue Oberkampf 75553 PARIS Cedex 11



QUELS SONT LES CRITÈRES DE RESSOURCES ?

Disposer de ressources au niveau du foyer inférieures à 2 fois le plafond de la Complémentaire Santé Solidaire

Nombre de personnes composant le foyer

Plafond annuel en France métropolitaine

1 personne	24 410 €
2 personnes	36 614 €
3 personnes	43 938 €
4 personnes	51 260 €
Au-delà de 4 personnes (par personne à charge supplémentaire)	+ 9 764 €

→ BON À SAVOIR :

Les aides accordées au titre de l'Action Sociale peuvent couvrir jusqu'à 90 % de la dépense et peuvent atteindre jusqu'à 1 500 € par adhérent.



La CNM,
c'est 95%
d'adhérents
satisfaits !



▶ La politique d'Action Sociale de la Mutuelle est proposée par la Commission Action Sociale et Prévention et votée par le Conseil d'Administration de la mutuelle.

Les administrateurs qui animent cette commission sont des bénévoles, adhérents comme vous.

Contact : actionsociale@cnmsante.fr

Retrouvez tous les détails sur l'Action Sociale et la Prévention sur le site internet de la CNM : www.cnmsante.fr rubrique Action Sociale et Prévention

CNM Prévoyance Santé
93A, rue Oberkampf
75553 PARIS Cedex 11
Tél. : 06 85 40 17 84

